



Berne, le 30 avril 2025

Communiqué de presse

La FMCH salue la décision du Conseil fédéral: les forfaits ambulatoires pourront être améliorés avant leur mise en application.

La FMCH (Foederatio Medicorum Chirurgicorum Helvetica) salue la décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral sur la validation de l'ensemble du nouveau système tarifaire avec le TARDOC et les forfaits ambulatoires, d'ici le 1er janvier 2026; nous apprécions notamment beaucoup la possibilité de modifier les forfaits ambulatoires pendant l'année 2025.

Le remplacement de la structure TARMED, obsolète, par le TARDOC et les forfaits ambulatoires est une étape importante dans la modernisation des soins ambulatoires. Nous attirons cependant l'attention sur le fait que certains forfaits ne répondent pas aux exigences d'adéquation et doivent être revus de toute urgence avant d'être appliqués.

Pour éviter en 2026 le chaos pronostiqué par le Conseiller d'État Pierre Alain Schnegg (président du conseil d'administration de l'OTMA) la FMCH se propose de coopérer de façon constructive à ce processus de révision. Nous avons explicitement prôné en amont, à de multiples reprises, l'optimisation des forfaits ambulatoires et présenté à l'OTMA SA des propositions concrètes d'amélioration, basées sur le principe de «l'ambulatoire avant le stationnaire». L'optimisation de la planification et du calcul des coûts supportés par les prestataires passe par des adaptations telles que le fait d'exclure des forfaits ambulatoires les prestations en pathologie. Heureusement, nous avons reçu les premiers signaux positifs concernant nos mesures.

Pour des raisons économiques, les prestataires ne peuvent pas présenter une année pleine de prestations qui ne couvrent pas les coûts. Ce n'est ni une question de «bonne volonté», ni une question de «patience», mais bien une question de responsabilité de l'employeur face à son personnel.

Nous avons la conviction que les adaptations que nous proposons d'intégrer d'ici le 1^{er} janvier 2026 contribueront de façon importante à l'efficacité de l'application du nouveau système tarifaire. C'est avec plaisir que nous envisageons cette coopération constructive avec l'OTMA SA et les partenaires tarifaires. Elle permettra de réussir la mise en application de ce nouveau système tarifaire et de l'améliorer continuellement.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toute question éventuelle.

Informations:

Prof. Dr. med. Michele Genoni

Dr. Lukas Künzler

Président de la FMCH

Secrétaire général de la FMCH

Tél: +41 79 603 88 00

La **FMCH** (Foederatio Medicorum Chirurgicorum Helvetica) réunit des sociétés de disciplines médicales chirurgicales et invasives en Suisse. Elle en compte 15, ainsi que trois associations professionnelles. Au travers des sociétés membres elle représente les intérêts de 8000 médecins exerçant une activité chirurgicale, invasive, avec des soins aigus. La FMCH est une organisation de défense des intérêts professionnels, qui traite de questions importantes dans le domaine de la politique de la santé; elle s'implique en conséquence dans les instances politiques et dans l'opinion publique.